

Compte-rendu CAPD du 4 mai 2016

Sommaire :

Mouvement

Temps partiels

Ineat-exeat

Sous-nombres et penurie de remplaçants

Formation

Stagiaires 2016-2017

ISSR et ARIA

Isae

Disponibilité

Journee de solidarité

Trop perçu



Mouvement

Cette année encore, le mouvement a fait apparaître de nombreux problèmes.

- Le rattachement des postes de brigade à des écoles a limité grandement les demandes. En effet, au lieu de demander en un seul vœu tout poste de brigade du même type, les participants étaient obligés de demander ces postes un par un, à l'aveuglette, dans la limite des 30 vœux. Au final, une centaine de postes de brigade restent vacants à l'issue de la première phase.

A la demande des représentants du personnel, l'IA a accepté de les regrouper par secteur pour la deuxième phase, « à condition que cela soit possible informatiquement ».

Le Snudi FO l'avait déjà demandé l'année dernière.

- La circulaire n'était pas très claire en ce qui concerne certains postes spécifiques. De nombreux participants n'ont pas deviné qu'il fallait envoyer un dossier (CV + lettre de motivation) pour certains postes alors que ce n'était pas précisé (par exemple les postes « plus de maîtres que de classe » hors REP +). De plus, il manquait des fiches de poste.

L'IA a refusé de prendre cela en compte et a maintenu l'affectation sur ces postes des collègues qui avaient envoyé un dossier, au détriment de tous les autres.

Pour le Snudi FO, cela représente une injustice flagrante et un manquement à l'équité de traitement des personnels.

- Postes « Plus de maîtres que de classes » (maîtres supplémentaires) : l'IA estime que ce sont l'un des éléments clés de la politique menée depuis 2012. Il y aura une évaluation de ces postes par l'Inspection Générale. Ce dispositif est amené à croître sur des zones ciblées. Ces postes doivent rester profilés.

Tous les postes à profil restés vacants à l'issue de la première phase feront l'objet d'un appel à candidature auprès de tous les enseignants.

Le Snudi FO réaffirme sa position : aucun poste profilé et attribution au barème dans un souci d'égalité de tous.

- De très nombreuses erreurs dans les barèmes ont été corrigées suites aux interventions des élus du personnels en amont de la CAPD. Le Snudi FO signale une dernière erreur en séance qui avait été transmise par une collègue la veille de la CAPD. L'Inspecteur d'Académie refuse de prendre en compte cette erreur estimant que l'information est transmise « hors délais » et que la vérification relève de la responsabilité personnelle de chaque enseignant.

Pour le Snudi FO, cela constitue un précédent. Toutes les erreurs signalées jusqu'à la CAPD pouvaient être traitées auparavant. De plus, les enseignants doivent pouvoir faire confiance à leur employeur en ce qui concerne leur situation professionnelle et ce n'est pas à eux de pallier aux erreurs de l'administration.

L'IA refuse néanmoins de modifier la situation.

- Des PE T1 issus du concours exceptionnel ont appris après la clôture de la saisie des vœux qu'ils étaient habilités en langue vivante. Ils n'ont donc pas fait leurs vœux en toute connaissance de cause et sont lésés dans leur mouvement. L'IA reconnaît avoir fait une erreur mais refuse de revenir dessus pour la corriger.

Pour le Snudi FO, c'est encore un manquement à l'équité de traitement des personnels. Cela ne doit pas se reproduire.

- *Une collègue a été affectée à titre définitif sur un poste de direction. Alors qu'elle n'a jamais reçu d'arrêté annulant le premier, son poste est paru vacant au mouvement.*

L'IA prétend avoir fait une erreur en l'affectant à titre définitif. Il prétend revenir sur sa décision de manière arbitraire et sans avoir respecté ses obligations réglementaires.

Pour le Snudi FO ce précédent est totalement inacceptable : avec de telles façons de procéder, n'importe quel collègue pourrait se voir privé de son poste du jour au lendemain par le fait du prince. Le Snudi FO continue de défendre la collègue injustement lésée. La collègue reste réglementairement titulaire de son poste.

- Bilan de la participation au mouvement :

Il y a eu 2014 participants sur 6300 enseignants, soit un peu moins d'un tiers.

995 agents, soit près de 50 %, ont obtenu satisfaction.

468 agents, soit un peu plus de 23 %, restent sur leur poste.

551 agents, soit un peu plus de 27 %, sont sans poste à l'issue de la première phase.

Pour le Snudi FO, si les postes à profil étaient déprofilés comme nous le demandons chaque année et si les postes de brigade étaient de nouveau regroupés, cela permettrait à beaucoup plus de collègues d'obtenir satisfaction.

- Délégations :

Les demandes de délégation seront étudiées après la 2^{ème} phase, entre le 22 et le 27 juin, sauf pour les directions qui seront étudiées le 17 mai.

Le Snudi FO demande que dans certains cas particuliers, pour certaines situations individuelles très particulières, cela puisse se faire avant.

- 2^{ème} phase :

Les représentants du personnel demandent à l'IA de s'engager à ne nommer aucun T1 ni T2 sur des postes de brigade, contrairement à ce qui est fait chaque année malgré les promesses.

Selon le calendrier indicatif de la DPE, la saisie des vœux se fera du 3 au 7 juin et la CAPD aura lieu le 21 juin.

Temps partiels

Cette année il y a eu 346 demandes de temps partiel de droit, dont 85 à 50 % (contre 156 l'an dernier) et 261 à d'autres quotités. Elles seront toutes accordées.

Il y a eu 545 demandes sur autorisation, dont 173 à 50 %, qui sont encore à l'étude, et 372 à d'autres quotités qui seront accordées.

Les autres quotités demandées se font à 95 % sur du 80 %.

Les réponses seront données en fin de semaine (vers le 13 mai).

Il y a moins de demandes cette année que l'année dernière. L'IA a décidé d'accorder tous les temps partiels de droit à toutes les quotités demandées. Pour les temps partiels sur autorisation, il les accordera tous mais pas forcément à la quotité demandée. Il sera possible de faire un recours gracieux qui sera étudié en CAPD.

Pour le Snudi FO, chaque collègue doit pouvoir travailler à la quotité qui lui convient le mieux, compte tenu de la pénibilité de notre travail ou des contraintes familiales de chacun. Puisqu'il y a moins de demandes de mi-temps cette année, l'IA devrait toutes les accorder. Nous avons des collègues qui sont en attente d'INEAT depuis plusieurs années et qui pourraient très bien être intégrés pour compenser les mi-temps si besoin.

Temps partiel et direction : l'IA accepte que les directeurs ayant un temps partiel de droit puissent rester sur leur poste. Pour ceux ayant un temps partiel sur autorisation, cela sera étudié au cas par cas.

Temps partiel et remplacement : cette année encore, les remplaçants obtenant un temps partiel devront demander une délégation et n'auront pas le droit d'exercer sur leur poste.

Le Snudi FO demande que les remplaçants puissent garder leur fonction en exerçant à temps partiel. Pas de discrimination !

Ineat-exeat

A ce jour, la DPE a reçu 30 demandes d'EXEAT et 168 demandes d'INEAT. Elles n'ont pas encore été traitées. Les réponses seront communiquées lors de la CAPD du 21 juin.

Le Snudi FO réitère sa demande d'intégration de tous les INEAT, puisque notre département se retrouve chaque année en sous-nombre en cours d'année scolaire.

Sous-nombres et pénurie de remplaçants

Actuellement, la Haute-Garonne est en sous-nombre de 9 enseignants. L'IA nous annonce qu'il y a actuellement 9 personnels contractuels en classe devant élèves. 4 sont sur des postes spécialisés et 5 sur des remplacements de longue durée.

Pour le Snudi FO cela est inadmissible, l'administration doit intégrer des INEAT !

L'IA nous répond qu'il n'a pas l'autorisation de le faire car l'académie est en surnombre et la rectrice refuse.

Le Snudi FO rappelle que rien réglementairement n'empêche de recruter des enseignants en Ineats en cours d'année (à fortiori quand ils sont en disponibilité) ou de recourir à la liste complémentaire du concours. Nous nous opposons aux

critères purement financiers et à la contractualisation du métier. Cela contribue à l'exaspération et à l'écœurement des collègues en attente d'INEAT et des jeunes collègues qui pourraient être recrutés sur liste complémentaire.

Au niveau des remplacements, de septembre à décembre, il y a eu 6000 jours de classe non remplacés, en janvier, 2000 !

Pour le Snudi FO, il est inadmissible que les personnels et les élèves soient en souffrance à cause des restrictions budgétaires imposées par le ministère. Nous demandons l'embauche immédiate de remplaçants en nombre suffisant pour faire face à toutes les absences.

Formation

L'IA se réjouit que la formation initiale soit maintenant selon lui tout-à-fait au point et performante mais est conscient que la formation continue reste encore à améliorer...

C'est pourquoi il a embauché un ingénieur en formation et mis au point un plan de formation pour l'année prochaine : chaque enseignant bénéficiera de 3 jours de formation. Un Conseil de formation aura lieu fin juin.

Le DIF (droit individuel à la formation) n'est pas respecté dans l'académie. Il y a excessivement peu de départs. L'administration n'est pas en mesure de nous fournir un bilan ni les raisons des refus et admet qu'elle doit progresser sur ce point-là.

Les stages de formation des nouveaux directeurs vont sauter faute de remplaçants. Mais les IEN de la circonscription actuelle des futurs nouveaux directeurs doivent organiser pour eux des réunions d'information.

Pour le Snudi FO, l'état de la formation continue en Haute-Garonne est pitoyable. Les 3 jours de formation sont encore très loin des 36 semaines de formation continue auxquelles nous avons tous droit sur l'ensemble de notre carrière. De plus, alors qu'il n'y a pas de budget pour intégrer des INEAT, il y a un budget pour embaucher un ingénieur en formation... Enfin, qui assurera le remplacement des collègues pendant leur formation ? Et est-ce que ce seront des formations choisies ou des « formations-formatage » ?

Nous demandons le retour aux formations choisies et l'embauche de remplaçants en nombre suffisant.

Stagiaires 2016-2017

Ils seront aux alentours de 200. Ils seront affectés sur des compléments de mi-temps et des demi-décharges de direction, sauf REP + et contextes particuliers. L'IA indique qu'il imposera des stagiaires aux collègues et aux directeurs sans aucune concertation possible. En ce qui concerne le choix des jours pour les collègues à mi-temps, la gestion en revient à l'ESPE qui organise les groupes de stagiaires. Ils pourront s'adresser à leur IEN qui fera remonter leur souhait à l'ESPE... Les collègues à mi-temps ne sauront que très tardivement quels jours ils seront remplacés, ce qui peut leur poser des difficultés d'organisation familiale.

Pour le Snudi FO, il est inacceptable que cela se fasse sans aucune concertation et que les collègues à mi-temps ne puissent pas choisir leurs jours.

ISSR et ARIA

Un jugement récent du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a donné raison à une collègue titulaire remplaçante qui contestait le calcul de distance du logiciel ARIA et opposait la distance qu'elle avait réellement effectuée. L'IA n'a pas reçu de nouvelle instruction du ministère, il refuse de bouger.

Le Snudi FO demande que tous les collègues qui sont dans ce cas dans notre département puissent voir leur droit respecté.

Isae

A partir de la prochaine rentrée, le montant de l'ISAE rejoindra celui de l'ISOE dans le second degré et sera de 1200 euros brut annuels, ce qui correspond à 80 euros net mensuels.

Pour le Snudi FO, ceci ne doit pas faire oublier que les salaires des fonctionnaires sont bloqués depuis 6 ans et que cette mesure est très loin de compenser le manque à gagner.

Disponibilité

A ce jour il y a eu 104 demandes de disponibilité qui ont toutes été accordées. Les collègues pourront encore envoyer leur demande après les réponses aux temps partiels, elles seront accordées.

Journée de solidarité

L'IA estime qu'elle relève d'un dialogue entre les équipes et les IEN afin de s'adapter aux situations locales.

Le Snudi FO demande à l'IA de veiller à ce que les IEN considèrent avec bienveillance les propositions des équipes. Par exemple dans le cas où une équipe s'est réunie tout au long de l'année à plusieurs reprises en plus des obligations réglementaires de service.

Trop perçu

Les collègues qui se retrouvent dans l'obligation de rembourser un trop-perçu peuvent écrire aux services pour demander un échelonnement leur convenant.